

**PRET COMPLEMENTAIRE HABITAT DE LA MSA
(Mutualité Sociale Agricole)**

Bénéficiaire	Propriétaire occupant ou accédant à la propriété ressortissant du régime agricole.
Ressources	Les ressources mensuelles, prestations familiales comprises, ne doivent pas dépasser certains plafonds (se renseigner auprès de la MSA).
Bâtiment	Résidence principale.
Nature des travaux	Travaux d'amélioration, de modernisation ou d'agrandissement réalisés par un professionnel ou par le bénéficiaire.
Montant du prêt	Maximum 4 500 €. Taux de 0,75% (indexé sur le livret A) Durée de remboursement : 60 mois.
Où s'adresser :	MSA (Mutualité Sociale Agricole) Conseillère Habitat 75, Bd François Mitterrand 63 041 CLERMONT-FERRAND Cedex 1 Tél : 04.73. 43.75.37

Mise à jour : JANVIER 2010